Date de publication : 18/03/2024

Envoyé en préfecture le 10/03/2024
Reçu en préfecture le 10/03/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240229-D06_02_2024-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/02/2024

COMMUNE DE SEVREMONT
Numéro interne de l'acte : D06.02.2024

Objet : D06.02.2024 - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE AU TITRE DES CONTRATS D'ASSOCIATION PASSES AVEC LES OGEC SAINT JOSEPH (LA FLOCELLIERE), LES TROIS PONTS (LA POMMERAIE-SUR-SEVRE), SAINT JOSEPH (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR) ET SAINTE ANNE (SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 23

Pouvoir : 3

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation
22/02/2024

Date d'affichage
22/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :
Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) excusé(s) :
M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DUBIN Nathalie

Objet : D06.02.2024 - DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE AU TITRE DES CONTRATS D'ASSOCIATION PASSES AVEC LES OGEC SAINT JOSEPH (LA FLOCELLIERE), LES TROIS PONTS (LA POMMERAIE-SUR-SEVRE), SAINT JOSEPH (LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR) ET SAINTE ANNE (SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)

Monsieur le Maire indique qu'un contrat d'association a été passé entre les OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure) et l'Etat.

A ce titre, une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école doit être versée par la Commune siège de chacun de ces OGEC.

Envoyé en préfecture le 10/03/2024
Reçu en préfecture le 10/03/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240229-D06_02_2024-DE

Il précise que cette participation est calculée par référence au coût d'un élève de l'école publique. Le Compte Financier Unique 2023 de Sèvremont montre que ce coût de référence est de 822 €.

Monsieur le Maire propose de verser une participation de 822 € par élève aux OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure). Seront déduites de cet acompte les sommes versées en janvier 2024.

OGEC	Nombre d'élèves 2023	Subvention accordée	Nombre d'élèves 2024	Subvention accordée
Ecole Saint Joseph (La Flocellière)	150	118 500 €	138	113 436 €
Ecole Les 3 Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre)	56	44 240 €	58	47 676 €
Ecole Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur)	75	59 250 €	73	60 006 €
Ecole Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)	173	136 670 €	167	137 274 €
Total	**452**	**357 080 €**	**436**	**358 392 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Nathalie DUBIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT
85700